

DEPARTEMENT

DES HAUTES-

ALPES



MAIRIE

DE

RISOUL

05600

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2024-02-003

Objet : Signature Bail à Ferme : parcelle communale A1133 au profit de Monsieur Jérémie D'INCAN, agriculteur.

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 5 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant la nécessité et la volonté de maintenir et valoriser l'agriculture sur le territoire de Risoul.

Considérant l'opportunité pour la commune de Risoul de mettre à la location au profit de Monsieur Jérémie D'INCAN, agriculteur sur Risoul, pour une durée de 9 années entières et consécutives, la parcelle communale A1133 au lieu-dit La Pignée, de qualité 2.

Considérant le projet de « bail à ferme » entre la commune de Risoul et Monsieur Jérémie D'INCAN, agriculteur.

Monsieur Régis SIMOND, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques

De valider le projet de « bail à ferme » d'une durée de 9 ans entre la commune de Risoul et Monsieur Jérémie D'INCAN, agriculteur : parcelle communale A1133 au lieu-dit La Pignée.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUl, est autorisé à signer le « bail à ferme » avec Monsieur Jérémie D'INCAN, agriculteur, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le bail et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20240213-DECM2024-02-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024
Publication : 14/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Risoul, le 13 Février 2024

Le Maire,
Régis SIMOND

